



La retraite des agents
généralistes d'assurance

CAVAMAC

Régime de retraite de base RBL Cotisations des deux premières années

Les deux premières années, la cotisation est calculée sur une base forfaitaire correspondant à 19 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (PASS). Sur demande, vous avez la possibilité de cotiser sur des revenus estimés par vos soins.

1^{ère} année d'affiliation en 2026

19 % du PASS, soit 9 131 €

au taux de 10,60 %

= **968 € à devoir**

Le PASS est de 48 060 € en 2026

A NOTER : en cas d'affiliation en cours d'année, la cotisation est proratisée avec un montant forfaitaire minimum à régler qui s'élève à **573 € en 2026**

